

# **Réunion « mise à disposition des données »**

## **Relevé de décisions – 27 novembre 2017**

### **Durée : 3 heures**

**Participants :** Edwige Duclay, Eva Leoz, Laurence Rouil, Hubert Holin, Eric Dodemand, Marie-Blanche Personnaz, Frédéric Bouvier, Isabelle Sagnier, Pierre Pernot, Marine Tondelier, Nathalie Tubiana

**Secrétaire de séance :** Marine Tondelier

#### **Validation Géostandards**

- Le BQA prépare un projet de courrier de Laurent MICHEL au Secrétaire Général de la COVADIS pour lui signaler une priorité en 2018 sur la qualité de l'air concernant la mise à disposition des données et donc la création de géostandards. Le « géostandard inventaire » qui est bien avancé pourra être joint au courrier et, si, le « géostandard mesure » arrivera rapidement. Le « géostandard modélisation » sera soumis à instruction dans un second temps.  
*=> Calendrier : Ce courrier sera préparé d'ici le CPS. Dans l'idéal, son envoi pourra être annoncé le 19 décembre. Envoi au plus tard avant la fin de l'année 2017. ATMO HDF envoie au BQA les coordonnées du destinataire du courrier au Secrétaire Général de la COVADIS.*
- ATMO HDF renvoie au BQA/LCSQA après le COTECH de ce jeudi la dernière version des « géostandards inventaire » et « mesure » : le LCSQA nous fait un retour au plus vite.

#### **Validation du tableau qui liste les données à mettre à la disposition du public au niveau régional par les AASQA et leur niveau de mise à disposition** (format de la donnée, fréquence de mise à disposition, licences associées etc.)

- Le CPS du 19 décembre 2017 statuera sur le tableau qui liste les données à mettre à la disposition et leur niveau de mise à disposition du public au niveau régional et les licences associées.
  - Ce tableau devra préciser quelles sont les données qui sont dans le champ de l'obligation réglementaire (ce qu'on appelle « les données référence » au sens de la loi numérique) ainsi que le niveau de mise à disposition associé (format de la donnée, fréquence de mise à disposition, etc.). Un positionnement « 3\* » ( fichier non propriétaire avec des métadonnées : à préciser dans le tableau des données de référence) est retenu pour les données de référence et une mise à disposition progressive sur 3 années (1<sup>ère</sup> étape : JNQA 2018) aura lieu.

- ATMO HDF fournit le tableau à soumettre en CPS après le prochain COTECH (prévu le 30/11) : point visio prévu entre pilotes DIDON et LCSQA pour bien comprendre ce fichier (à faire avant le CPS)
  - Intervention pilote DIDON prévue au CPS
- Suite au CPS, le BQA sollicitera le SGMAP pour demander à ce que les AASQA soient identifiées par le décret d'application de la loi LEMAIRE comme étant les « producteurs de données de référence au niveau régional, et donc sur leur territoire d'application en matière de qualité de l'air » et pour adopter le tableau mentionné ci-dessus.

### **Mise à disposition des données au niveau national**

- Le Ministère souhaite à très court terme qu'un flux national soit mis à disposition du public, sur le site du LCSQA, sans attendre DIDON (cf ci-dessus). L'infrastructure proposée par ETALAB (data.gouv.fr) sera utilisée. Les données présentées seront celles rapportées à l'Europe au titre du flux dit E2-UTD (Up-To-date) et les données référentielles associées seront sélectionnées de façon conjointe par le LCSQA, les AASQA et le BQA à partir des variables identifiées dans le geostandard « mesures ». Les données et métadonnées associées devront être disponibles d'ici le 1<sup>er</sup> trimestre 2018
- En parallèle, les AASQA ouvriront leurs flux (échéance septembre 2018 pour étape 1 – voir supra), et le LCSQA examinera en 2018 la possibilité de développer des fonctionnalités dans GEod'air pour les moissonner. Des échanges techniques spécifiques entre LCSQA et AASQA permettront de définir les procédures ad hoc. Néanmoins le LCSQA précise qu'il ne peut être considéré comme n'importe quel utilisateur et qu'il aura des exigences liées au rapportage réglementaire et à la gestion du référentiel national.
- Il est essentiel que les données mises à disposition par les AASQA et celles mises à disposition par le LCSQA soient strictement identiques.
- Actuellement, Geod'air calcule les moyennes horaires pour le rapportage réglementaire des données à partir des données quart horaires envoyées par les AASQA. Le calcul est ainsi fait de la même façon pour toutes les AASQA et dans le respect des exigences du guide agrégation des données, lequel reprend les règles imposées par l'IPR. Il est noté en réunion que ce point ne peut être garanti au niveau local étant donné qu'il existe différentes configurations de postes centraux qui n'ont pas été mise à jour en accord avec le guide d'agrégation. C'est la raison, il n'est actuellement pas possible d'intégrer les données horaires produites par les AASQA dans GEod'air.
- Ainsi afin de garantir la cohérence des données à tous les niveaux, il est nécessaire que :
  1. le mode de calcul des moyennes horaires par les AASQA (postes centraux) et le LCSQA (Géod'air) soit identiques.;
  2. les valeurs négatives de concentration soient traitées de manière identique par les AASQA et le LCSQA. Elles sont prises en compte par Géod'air conformément

au guide agrégation des données mais les pratiques sont variables selon les AASQA vis à vis de la communication des données au public.

- Concernant le point 1., il est décidé d'analyser au cours du premier trimestre de 2018 l'importance des écarts entre les moyennes horaires calculées par les AASQA et celles calculées par le LCSQA. Selon l'ampleur des écarts, des actions correctives pourront avoir lieu à court terme (mise à niveau des quelques postes centraux concernés) ou à plus long terme dans le cadre de SPOT ;
- S'agissant du point 2, une décision sera prise lors du CPS du 19/12/2017 : mettre décision retenue en CPS. Phrase proposée : « "le BQA rappelle que la conservation des valeurs négatives a été imposée par l'Europe. Afin de garantir l'unité de la données et la justesse des agrégations réalisées par les réutilisateurs des données, il est souhaitable que les flux de données à télécharger soit les mêmes qu'ils soient consommés depuis les AASQAs ou GEOD'AIR.
- Par contre, pour la consultation et la valorisation des données en général, les AASQAs choisiront le mode de communication le plus adapté ».
- Le LCSQA et les AASQAs échangeront sur les métadonnées relatives au « géostandard mesure ». Les métadonnées nécessaires et suffisantes pour une mise à disposition par le LCSQA seront identifiées et harmonisées avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (réunion de travail à prévoir entre pilotes DIDON et LCSQA)
- Le LCSQA sera associé aux travaux de SPOT et de DIDON.

### **Licence**

Pas de problème a priori, sous réserve d'une réaction négative d'Etalab, pour l'utilisation de la licence ODbL « Open Database Licence » par les AASQA sur leur site **et** par le LCSQA sur l'infrastructure créée par Etalab.

### **Indice européen**

- Le LCSQA et la fédé atmo feront remonter leurs contributions en amont du CPS afin que le BQA puisse en tenir compte dans le courrier officiel qui sera envoyé par les autorités françaises à la Commission début 2018, après échanges lors du CPS.
- Une copie de ce courrier sera adressée aux LCSQA et aux AASQA

### **Autre remarque**

- Faire le point sur l'outil « ESRI ».